

## COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023****Délibération n° 2023-71**

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

**Objet :** Convention de mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association Vive la JDA

**Étaient présents : 24**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

**Était excusé ou absent : 5**

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

**Formant la majorité des membres en exercice.****Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.**

Monsieur Gérard FOUCARD expose le rapport suivant :  
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant la sollicitation de l'association Vive la JDA pour une mise à disposition d'une salle dans le cadre de l'organisation d'un loto,

L'association s'engage à attribuer 150 places pour des matchs sur la saison 2023-2024 à destination d'usagers des services municipaux et à organiser une animation sur le terrain de basketball extérieur, situé à proximité de la Redoute, rue en Paillery.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 26 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le Maire pour signer une convention de mise à disposition de l'espace Tabourot des Accords à l'association Vive la JDA, à titre gratuit, et de facturer uniquement les frais de ménage des salles Berthou et Berger, aux tarifs en vigueur au moment de la location, comme évoqué ci-dessus.**

La convention est jointe à la présente délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

Le Maire,

Les secrétaires,



Jean-François DODET

Fatiha CHARIFI ALAOUI Antoine CAMUS

Date de publication : **24 OCT. 2023**

